



Appel à voter
CAPC
ASC-ASHQC

Elections professionnelles 2018 du 6 décembre 2018 Commission administrative paritaire centrale (CAPC) **AIDES-SOIGNANTS CIVILS (ASC) ET AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES CIVILS (ASHQC)**

Depuis 2014, la CFDT a été leader dans la négociation du protocole parcours professionnel carrière rémunération (PPCR). Ce protocole a été signé le 30 septembre 2015 par la CFDT malgré l'opposition de 3 syndicats non signataires (CGT, FO et Solidaires) qui en réclament pourtant aujourd'hui l'application. Leur attitude a précarisé ce qui devait être un accord et a permis au gouvernement actuel d'en différer son l'application d'un an.

La CFDT lors de cette mandature au travers de PPCR a obtenu :

- Le dégel de la valeur du point d'indice en 2016 et 2017
- La revalorisation des grilles indiciaires ;
- La réduction quasi systématique de la durée moyenne des échelons de 4 ans à 3 ans ;
- Le déroulement de carrière sur 2 grades minimum...
- Le transfert primes/points.

Malgré ces avancées, le corps des ASC/ASHQC manque toujours d'attractivité.

Pour cela, La CFDT revendique :

- ✓ Une rémunération indiciaire de début de carrière à 120% du SMIC ;
- ✓ La revalorisation pluriannuelle du point d'indice, par le biais de rendez-vous salariaux tous les trois ans avec une clause de revoyure annuelle ;
- ✓ Une réelle reconnaissance de leurs fonctions ;
- ✓ Une amélioration des conditions de travail des aides-soignants et agents des services hospitaliers qualifiés civils, ainsi qu'une meilleure prise en compte des contraintes et de la pénibilité ;
- ✓ L'augmentation des ratios promus/promouvables ;
- ✓ L'ouverture de postes en catégorie supérieure correspondant au diplôme obtenu
- ✓ La formation de ces agents au regard de l'évolution des métiers de la santé et donc la mise en place de réelles passerelles au niveau supérieur .

Dans le cadre de la concertation « Refonder le dialogue social avec les agents », la **CFDT** réaffirme :

- Sa **ferme opposition** à la mise en place d'un ordre professionnel.
- Sa **volonté d'un dialogue social de proximité encadré et amélioré.**





CAP Centrale des ASC-ASHQC

LA CFDT DEFENSE VOUS PRESENTE SES CANDIDATES ET CANDIDATS !

Appel à voter
CAPC ASC-ASHQC

Aide-soignant civil de classe exceptionnelle	
Nom Prénom	Affectation
ECKMANN Roger	HIA Legouest - Metz
ANOUD ep FAKIH-TOUZANI Amina	1 ^{er} CMA Paris
LE GOFF ep KAHRS Anne-Lise	HIA Legouest - Metz
SAINTE-ROSE-FRANCHINE Antonio	HIA Sainte-Anne Toulon
Aide-soignant civil	
HOLLANDE Bernard	HIA Legouest - Metz
OSSOHOU Colette	HIA Lavéran Marseille
ABADIE Carole	HIA Desgenette Lyon
FEO Katia	HIA Sainte-Anne Toulon
Agent des services hospitaliers qualifiés civils de classe supérieure	
BOURDET ep GIRAN Françoise	HIA Sainte-Anne Toulon
LAURETTE ep MARLIER Jennifer	HIA Legouest - Metz
Agent des services hospitaliers qualifiés civils de classe normale	
JUNG ep THEVENIN Christelle	HIA Legouest - Metz
CARRERE ep BOUMRAR Céline	HIA Sainte-Anne Toulon
HERTU ep JOSSE Servanne	HIA Legouest - Metz
SCHMITT Valérie	HIA Legouest - Metz

Les candidates et les candidats CFDT sont agents comme vous.

Ils acceptent de vous représenter. Une fois élus, ils s'engagent à vous défendre collectivement et individuellement, à faire avancer les revendications propres aux ASC-ASHQC, dans le respect des valeurs CFDT.

Formés pour mener à bien leur mandat, ils restent en proximité de leurs collègues et de leurs préoccupations.

Les élus CFDT sont soutenus par l'ensemble du réseau CFDT Défense. Ils échangent avec leurs pairs, participent à l'élaboration et à l'évolution des revendications, partagent leurs pratiques et leurs expériences pour progresser collectivement.

Le 6 décembre 2018, en accordant votre confiance à la CFDT, vous optez pour un syndicalisme responsable, solidaire, d'action pour la défense des intérêts des agents. Un syndicalisme d'émancipation qui fait des agents, de vous, des acteurs de la qualité de vie au travail.

